

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil communautaire du 15 décembre 2021



Table des matières

I. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE.....	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
<i>A. Les dépenses.....</i>	<i>4</i>
<i>B. Dépenses de gestion courante - Présentation par service.....</i>	<i>5</i>
<i>C. Les recettes réelles de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
<i>A. Le remboursement du capital de la dette.....</i>	<i>9</i>
<i>B. Le programme d'investissement.....</i>	<i>9</i>
IV. LE BUDGET ANNEXE	10

I. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE

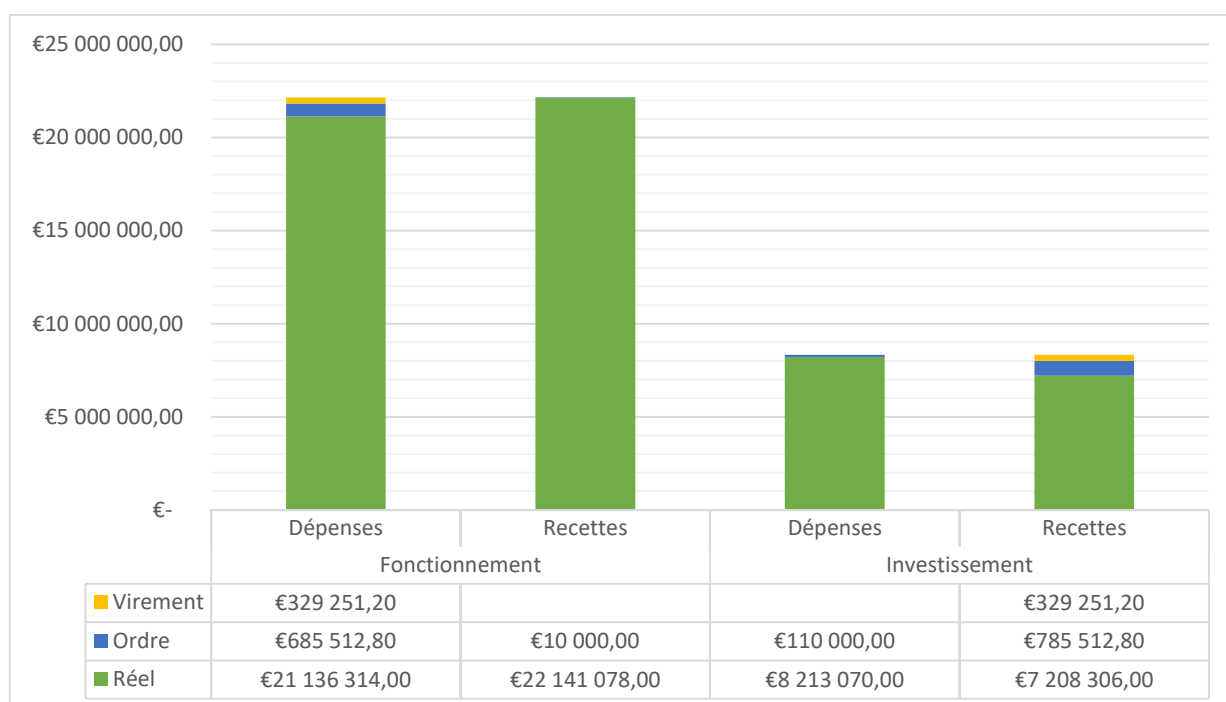
En 2022, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 30 474 148 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 22 151 078,00 euros ;
- Section d'investissement : 8 323 070,00 euros.

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2022, ce virement s'élève à 329 251,20 €.



Le budget primitif 2022 se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement en hausse ;
- Des prévisions de recettes de fonctionnement très prudentes ;
- Un programme d'investissement calibré aux capacités de financement de la communauté de communes ;
- Un maintien des taux de fiscalité.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

Dépenses	BP 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	8 329 384,00 €	9 343 348,00 €
012 - Charges de personnel	3 579 482,00 €	3 867 270,00 €
014 - Atténuation de produits	6 623 676,00 €	6 683 676,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	800 393,00 €	906 460,00 €
Dépenses de Gestion	19 332 935,00 €	20 800 754,00 €
66 - Charges financières	337 650,00 €	315 560,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200 000,00 €	20 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €	- €
Dépenses réelles de Fonctionnement	19 890 585,00 €	21 136 314,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 21,13 M€. Elles sont en hausse de 6,26 %.

En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 9,34 M€ et représente 44,2 % des dépenses réelles de fonctionnement (+12,17% par rapport au budget primitif 2021). Cette variation se justifie par une importante hausse des crédits liés à la gestion des déchets (+700 k€). La communauté de communes est confrontée à :

- l'augmentation des tonnages (principalement encombrants et déchets verts) ;
- l'augmentation des tarifs du SMIAA (dont Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ;
- la hausse du marché de tri.

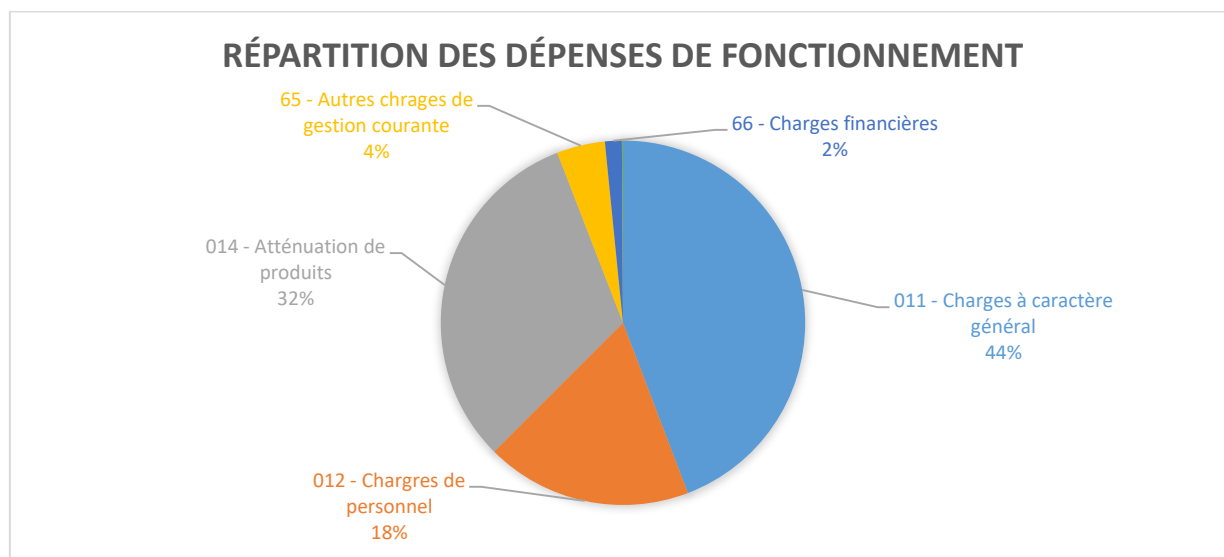
Le chapitre 012 « Charges de personnel » (3,87 M€) : la masse salariale connaît une évolution positive de 8,04 %. Cette variation résulte du recrutement d'une responsable de la commande publique, du renforcement du service ADS et de l'arrivée de 2 personnes dans la cadre du projet Petites villes de demain (ces postes sont financés partiellement). Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés. Les dépenses de personnel représentent 18,3 % des dépenses réelles. Ce ratio est stable par rapport à N-1.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » représente 31,6 % des dépenses réelles. Il comprend principalement les attributions de compensation. Pour rappel, l'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'EPCI. Ce chapitre évolue donc en fonction des transferts de compétences.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représentent 4 % des dépenses de fonctionnement ; ce chapitre est en hausse suite à l'inscription des de crédits liés à la contribution annuelle versée à Voies Navigables de France dans le cadre de la réouverture de la Sambre.

Les charges exceptionnelles évaluées à 20 k€ connaissent une baisse importante. En effet, ce chapitre ne comprend plus les crédits des aides aux établissements soumis à une fermeture administrative suite à l'épidémie de COVID 19.

Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** s'élève à 315 k€.



B. Dépenses de gestion courante - Présentation par service

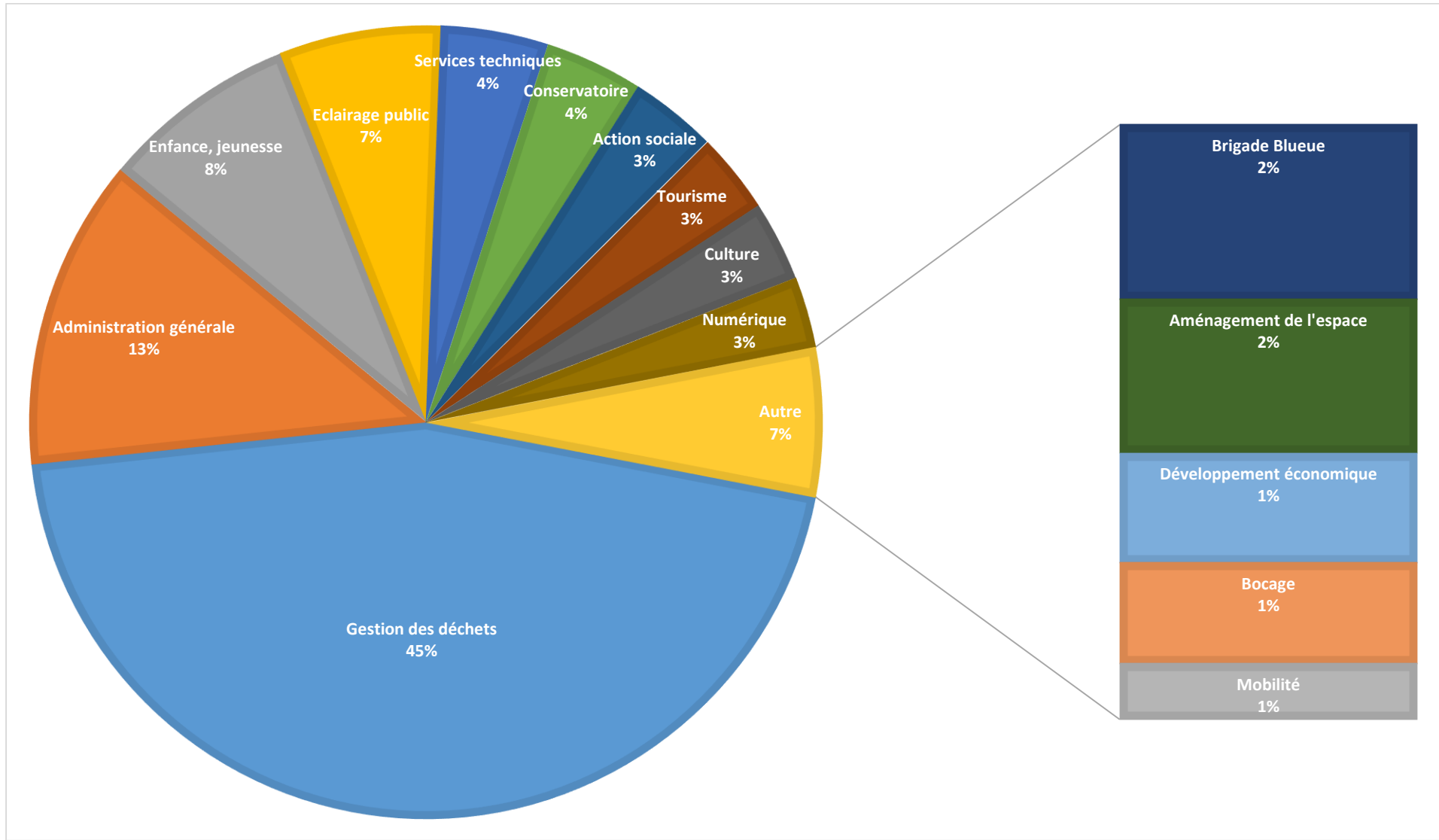
En dehors du reversement de fiscalité aux communes (chapitre 014), voici la répartition des dépenses de gestion courante par service. Le total de ces dépenses s'élève à 14,17 M€. Le graphique (page suivante) montre clairement la part prépondérante des crédits alloués à la gestion des déchets :

- Collecte des ordures ménagères : 4 519 k€ ;
- Déchetterie : 1 881 k€

La gestion des déchets et l'éclairage public sont des axes prioritaires sur lesquels des réflexions sont menées afin de maîtriser les coûts.

Par ailleurs, la communauté de communes poursuit sa politique de services à destination notamment des plus jeunes avec des crédits à hauteur de 1 135 k€.

REPARTITION PAR SERVICE DES DEPENSES DE GESTION (HORS CHAP. 014)



C. Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes	BP 2021	BP 2022
70 - Produits des services	1 109 400,00 €	1 104 250,00 €
73 - Impôts et taxes	16 566 519,00 €	16 698 160,00 €
74 - Dotations et participations	3 483 083,50 €	3 812 647,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	63 000,00 €	58 000,00 €
Recettes de Gestion	21 222 002,50 €	21 673 057,00 €
76 - Produits financiers	468 021,00 €	468 021,00 €
Recettes réelles de Fonctionnement	21 690 023,50 €	22 141 078,00 €

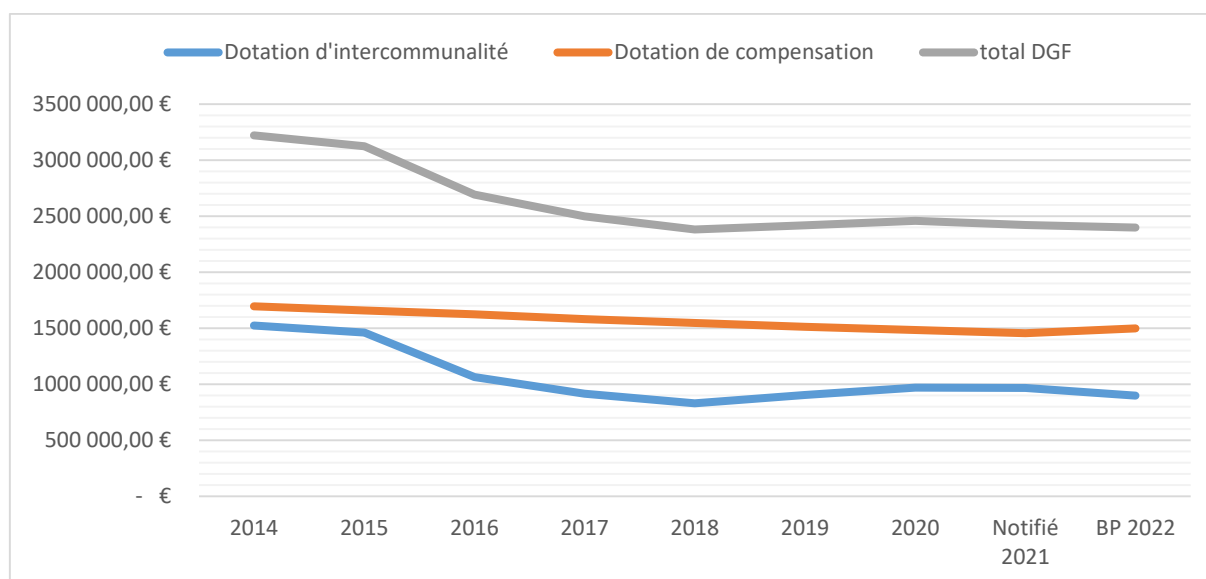
Les recettes fiscales représentent plus de 75 % des recettes réelles de fonctionnement de la CC du Pays de Mormal. Les prévisions de recettes ont été réalisées sans revalorisation des bases mais avec une dynamique de fraction de TVA à hauteur de 2%.

La fiscalité liée au chiffre d'affaires (CVAE, TASCOM) a été estimée de façon prudente.

Les dotations et participations s'élèvent à 3 812 k€ soit 17,22% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.



Les participations et compensations s'élèvent à 1 412 k€. Le principal partenaire financier est la CAF dans le cadre des activités liées à l'enfance et la jeunesse. Les compensations sont en hausse suite à la réforme de la fiscalité. La base d'imposition des établissements industriels est réduite de moitié (pour la TFPB et la CFE) ce qui conduit l'Etat à verser une compensation.

Les prévisions **des produits des services** sont stables et représentent 5% des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes issues de la collecte sont les plus importantes et proviennent principalement des soutiens financiers de Citéo.

Les **produits financiers** sont identiques et correspondent à l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien suite à la sortie de l'emprunt structuré.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. *Le remboursement du capital de la dette*

L'encours de dette au 1^{er} janvier est de 12 521 k€. Le montant inscrit pour rembourser le capital de la dette en 2022 s'élève 933 k€ (chapitre 16 en dépenses d'investissement).

B. *Le programme d'investissement*

Pour 2022, le volume des dépenses d'investissement envisagé est de 7 019 k€. Ces dépenses seront financées par des recettes d'investissement constituées de subventions, du FCTVA et de l'épargne dégagé en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	193 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	810 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 835 150,00 €
23 - Immobilisations en cours	181 000,00 €
Total	7 019 150,00 €

Voici la liste des principaux investissements inscrits au BP 2022 par service :

GEMAPI

Dans le cadre de la GEMAPI, la poursuite des travaux de restauration des cours d'eau est inscrite pour la somme de 935 k€.

Équipements touristiques

L'intercommunalité rejoint le réseau points nœuds. Cet investissement de 168 k€ permettra de sillonner les routes du territoire grâce à un système de maillage et de fléchage d'itinéraires par numéros. Le Département du Nord finance ce projet à hauteur de 51 k€.

Eclairage public

La communauté de communes va investir massivement sur les 2 prochaines années afin que l'intégralité des luminaires du territoire soit équipée de leds. Cet investissement se fera via un marché public global de performance. Une enveloppe de travaux de 3,5 M€ est prévue pour 2022. Des subventions de l'Etat ont été notifiées à hauteur de 757 € pour ce projet de rénovation et modernisation de l'éclairage public.

Développement économique

Des aides économiques en faveur des TPE pourront être versées à hauteur de 50 k€. Des prestations ou frais d'études seront également financés pour les zones d'activités de Maroilles, La Longueville, Landrecies et Wargnies le Grand.

La gestion des déchets

Les déchetteries de Poix du Nord et Landrecies vont être mises aux normes. Les travaux sont budgétés à hauteur de 801 k€. La communauté de communes a obtenu des subventions de l'Etat à hauteur respectivement de 96 et 68 k€.

Les fonds de concours

Les fonds de concours permettent d'assurer un développement solidaire et équilibré de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire. Ils favorisent la coopération intercommunale en faisant intervenir la communauté hors de ses champs de compétence. Pour ce mandat, 4 fonds de soutien aux investissements communaux sont créés :

- Un fonds de concours de 15 000 € pour toutes les communes pour les travaux d'investissement ;
- Un fonds de soutien aux projets structurants d'un montant global de 1 Million d'€ ;
- Un fonds friches d'un montant de 500 000 € ;
- Un fonds pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion d'un montant de 1 million d'€.

Une enveloppe de 250 k€ a donc été inscrite pour ce budget 2022.

IV. LE BUDGET ANNEXE

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA. Les travaux de la ZA de Wargnies le Grand sont terminés, les premières cessions de lots ayant eu lieu au 1er semestre 2018. Sur l'année 2022, la vente des 6 lots restants se poursuit.

Une enveloppe de 76 k€ est prévue pour couvrir des études dans le cadre d'un projet d'extension de la zone. Une avance du budget principal couvrira ces dépenses.